

ATTESTATION D'ADHESION A  
UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Je soussigné Vincent SAADA, président de l'association COURTENSIA, association de courtage agréée par l'ACPR en date du 08/12/2023.

Certifie que **Jordan LALLEMAND**, représentant(e) légal(e) de l'entreprise **E-MONÉTIQUE E-MONÉTIQUE SASU** (**Siren: 882327877, Orias : 22003241**) et domicilié(e) **254 Rue Vendôme 69003 Lyon**, est adhérent(e) de l'Association COURTENSIA pour son(ses) activité(s) suivantes :

- **Mandataire Non Exclusif de Banque (MOBSP - MNE)**

L'association COURTENSIA est une association professionnelle agréée par l'ACPR au sens de l'article unique de la loi n°2021-402 du 8 avril 2021 relative à la réforme du courtage de l'assurance et du courtage en opérations de banque et services de paiement.

Le Médiateur choisi par l'Association au titre de l'activité de Courtier d'Assurance et de Réassurance est : **IEAM**

Le Médiateur choisi par l'Association au titre de l'activité de Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement est : **IEAM**

L'adhésion du membre susnommé est valable pour la période allant du **05/01/2024** au **31/12/2024**

Fait à Agen , le 29/12/2023

Cachet et signature

ASSOCIATION COURTENSIA  
26 avenue Jean Jaurès, 47000 AGEN  
[www.courtenzia.fr](http://www.courtenzia.fr)  
[secretariat@courtenzia.fr](mailto:secretariat@courtenzia.fr)  
SIREN : 923 156 327